



## Cloisons - 126/90 - 1x Placoplatre® BA 18S Marine - 1x Placoplatre® BA 18S - Stil® M 90 - 0.45 m - EI60 - 37 dB - 6.95 m - sans isolant

### Description

Les cloisons de distribution Placostil® “monoparement” sont constituées de plaques de plâtre Placo® de 90 cm de largeur vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil®. Elles constituent des ouvrages offrant une gamme très étendue de performances, obtenues en variant la nature des plaques, la dimension de l’ossature, ou l’ajout d’un isolant. Cette solution sera constituée sur un parement d’une plaque Placoplatre® BA 18S Marine, haute dureté et haute résistance à l’humidité. Elle est particulièrement adaptée aux pièces humides. La plaque Placoplatre® BA 18S Marine possède un carton de couleur vert et elle est classé A2-s1, d0. Et sur l’autre parement d’une plaque Placoplatre® BA 18S haute Dureté. La plaque Placoplatre® BA 18S possède un carton de couleur jaune et elle est classé A2-s1, d0.

### Domaines d'emploi

Initialement destinées aux milieux hospitaliers, les cloisons Placostil® “monoparement” trouvent également leur place dans tous les locaux où des résistances aux chocs d’occupation importantes ou de hautes performances acoustiques ou de résistance au feu sont exigées.

### Performances

Type	126/90	
Epaisseur totale de la cloison	126 mm	
Nombre et type de plaques par parement	1 <sup>er</sup> parement	1x Placoplatre® BA 18S Marine
	2 <sup>ème</sup> parement	1x Placoplatre® BA 18S
Isolation	Type	sans isolant
Ossature	Montant/Rail ou Cornière	Stil® M 90 et R 90
	Entraxe montant	0,45 m
	Montant simple ou double	Double
	Hauteurs limites	6,95 m
Résistance au feu	Protection Incendie	EI60
Performances acoustiques	R <sub>A</sub>	37 dB
Résistance aux chocs		120 J

### Justificatifs

Référence RE acoustique : Simulation AcouS STIFF®  
 Référence PV Resistance au feu : RS13-063 + ext.15/2 & 21/3  
 DTA/DTU : 9/16-1032\_V3

## Notes

---

Résistance au feu : Performance obtenue avec joints horizontaux en vis-à-vis protégés ou non protégés décalés de 400 mm, Hauteur limitée à 6,35 m. d'une face à l'autre, et boîtiers électriques non protégés décalés, ou protégés en vis-à-vis (voir page 206). Hauteur limitée à 6,35 m (cf. nouvelles dispositions - sept. 2015).